



Les PME dans Horizon 2020

HORIZON 2020 est le programme de financement européen de la recherche et de l'innovation pour la période 2014-2020. Doté de 70,2 milliards d'euros, il est structuré en 3 priorités :

Pilier 1
Excellence scientifique
(21,6 milliards d'euros)
Elever le niveau d'excellence de la base scientifique européenne

- Conseil européen de la recherche (ERC)**
Financer la recherche à la frontière de la connaissance par l'attribution de bourses à des équipes de recherche individuelles sélectionnées exclusivement sur le critère de l'excellence
- Technologies Futures et Emergentes (FET)**
Recherche ouverte pour identifier de nouvelles technologies (« FET open »)
Recherche dans des domaines prometteurs (« FET proactive »)
Répondre aux grands défis scientifiques et technologiques interdisciplinaires et réaliser des percées scientifiques (« FET Flagships »)
- Infrastructure de recherche**
- Marie Skłodowska Curie**
Réseaux de formation, bourses individuelles, échanges de personnels, doctorat industriel européen, cofinancement des programmes de mobilité nationaux et régionaux

Pilier 2
Primauté industrielle
(15,04 milliards d'euros)
Améliorer la compétitivité européenne

- Soutien aux technologies industrielles diffusantes (KET - Key Enabling Technologies)**
 - Technologies de l'information et de la communication
 - Nanotechnologies
 - Matériaux avancés
 - Biotechnologies industrielles
 - Systèmes avancés de fabrication
 - Espace
- Innovation dans les PME**
- Accès au capital risque**
Mécanisme d'emprunt, instrument de prêts et garanties (via des intermédiaires financiers)
Mécanisme de participation visant à compenser les défaillances du marché européen de capital-risque

Pilier 3
Défis de société
(26,24 milliards d'euros)
Nouvelle approche, centrée sur la réponse aux grands défis et non plus sur des secteurs

- Santé, évolution démographique, bien être**
- Sécurité alimentaire, agriculture durable et bio-économie**
- Energies sûres, propres et efficaces**
- Transports intelligents, verts et intégrés**
- Ressources et changement climatique**
- Sociétés inclusives, innovatrices et sûres**

20% du budget des 2 piliers soit 10 milliards d'euros pour les **PME** sur 7 ans

Définition européenne d'une PME :

Moins de 250 salariés
+
Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un bilan inférieur à 43 millions d'euros
+
Etre autonome : capital ou droits de vote pas détenus pour plus de 25% par une entreprise non PME

Instrument PME

Projets collaboratifs

Accès au capital risque

Eurostars



Projet individuel



Projet en partenariat